25 ans de prison pour Mohamed Ramdane, reconnu coupable de 7 viols (MàJ)

16/09/2016 à 16h17

16/9/16 – Sept viols de prostituées de 2012 à 2013… La cour d'assises de Haute Garonne a retenu la culpabilité de Mohammed Ramdane pour ces faits et l'a condamné à 25 ans de réclusion criminelle avec 15 ans de période de sûreté. Il a, en revanche, été acquitté de deux viols, de la tentative de meurtre et des violences volontaires. Le réquisitoire de l'avocat général David Sénat a mis en avant le caractère sériel des viols commis par l'accusé et «sa particulière dangerosité due à la rage, la colère qui l'habite». Stoïque, l'accusé écoute le magistrat égrainer l'intégralité des charges pesant contre lui, détaillant «le mode opératoire bien rodé». L'avocat général requiert 30 années de réclusion.

Ce «client» pouvait promettre à ces filles jusqu'à 150 € pour une heure de prestation sexuelle. Une fois accepté, le piège se refermait et l'individu les emmenait dans un endroit isolé dans la périphérie de Blagnac avant de leur imposer sous la menace d'un couteau des relations sexuelles non consenties. […]

La Dépêche du Midi

15/9/16 – A l'issue de 2 heures de réquisitoire, l'avocat général David Senat vient de requérir 30 années de réclusion criminelle à l'encontre de Mohamed Ramdane.



Cet homme de 45 ans est accusé d'avoir violé neuf prostituées à Toulouse entre 2012 et 2013. Il aurait également essayé de tuer l'une d'elles avant d'être interpellé par les enquêteurs du SRPJ de Toulouse. Devant les assises de la Haute-Garonne, l'accusé au passé judiciaire déjà chargé, reconnaît seulement le viol d'une prostituée.

Hier plusieurs victimes l'ont formellement reconnu et elles l'ont accusé de viol, souvent sous la menace d'un couteau.

L'avocat général a assorti ses réquisitions sans concession de dix années de suivi socio-judiciaire.

La défense, Maîtres Lena Barro et Edouard Martial, vont plaider à l'issue de la suspension.

Le verdict sera rendu dans l'après-midi.

La Dépêche du Midi